



CAPL n° 2 du 8 juillet 2016

MUTATION des CONTROLEURS au 1^{er} septembre

La CAPL a examiné 94 demandes (24 Direction – 6 ALD – 64 au mouvement technique.
Pour près de 30 % de ces demandes, les élus n'avaient aucune lisibilité (Direction – Détachés - ALD...)
Les affectations sont données uniquement à titre d'information au cours de la séance.

Les élus FO-DGFIP 67 ont voté contre pour les raisons suivantes :

- le manque de lisibilité pour de trop nombreuses affectations (Direction et ALD)
- 16 postes restent vacants après CAPL

Interventions des élus FO DGFIP 67

FO-DGFIP a dénoncé le fait que, suite à une fermeture de site, un agent se trouve affecté sur un poste non souhaité, avec une distance kilométrique importante par rapport à son domicile.
C'est un exemple frappant des conséquences des restructurations de la DGFIP sur la vie personnelle et professionnelle des agents.

La Direction a précisé que ce genre de situation peut amener à un détachement à titre transitoire et limité dans le temps ; toutefois l'agent doit à terme faire un choix, selon qu'il privilégie la situation géographique ou fonctionnelle. A défaut l'administration l'affecte selon les nécessités de service.

Les agents les plus jeunes en ancienneté administrative étant les premiers concernés dans les suppressions d'emplois ou les restructurations, le Président de la CAPL s'est engagé à étudier la possibilité d'un repérage de ces agents, et d'attirer l'attention des chefs d'unités pour assurer un rôle de communication et de conseil.

FO-DGFIP 67 ne peut qu'inciter les agents qui seront concernés par ces situations à se rapprocher des élus ou de la permanence FO-DGFIP.

FO-DGFIP a dénoncé le dévoiement des règles de gestion suite à l'affectation des 2 ALD sur les SIE Strasbourg EST et SIP Strasbourg OUEST alors qu'aucune vacance n'existe.

La direction nous a répondu que les ALD venaient en renfort ponctuel (restructurations à venir) et n'ont pas vocation à rester.

Cependant, tous les collègues qui ont demandé ces services en postes fixes (respect de la RAN et de la mission/structure) peuvent se sentir pénalisés, voire floués par les règles de gestion mises en place par la DG.

Les élus FO-DGFIP 67 ont demandé, pour le service DSFC (Dépôts, Services Financiers et Consignations) qui perd 3 agents expérimentés et changera de responsable de service, un soutien de la direction, matérialisé notamment par la présence de l'EDR sur les derniers mois de l'année.

Enfin, les élus FO sont intervenus pour demander des informations sur l'avenir du service CSP (Centre de Service partagé), qui doit être transféré, et donc des collègues qui y travaillent.

Il reste 16 emplois vacants après CAPL :

BCR (Brigade Contrôle et Recherche) 1 – Paierie Régionale 1 – Bischwiller 2 – Niederbronn 1 – Schirmeck 1
- SIP SIE Erstein 1 – Benfeld 1 – Erstein Coll. 2 – Drulingen 1 – Hochfelden 1 – Barr 1 – Marckolsheim 1 – Villé 1 – Seltz-Lauterbourg 1.

FO-DGFIP 67 déplore les effets pervers des règles de gestion des mutations (RAN – mission – structure), auxquelles notre organisation s'est toujours opposée.

En conclusion à cette CAPL « mutations », **FO-DGFIP 67** regrette que la Direction locale soit dans l'obligation de gérer la pénurie des effectifs, parfois au détriment des agents. Même si les 2/3 des collègues ont obtenu leur 1^{er} ou 2^{ème} vœux, certains agents ont été affectés sur leur dernier choix, ou d'office sur un poste non demandé.

Vos élus FO-DGFIP 67 : René FISCHER – Marie-Claire SAIDOU – Marie-Françoise HENRY
Expert : José PEREIRA

DECLARATION LIMINAIRE des élus FO DGFIP 67

Monsieur le Président,

Depuis sa création en 2008, la DGFIP a perdu 20 000 agents. C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues. Cela pourrait continuer en 2017 si l'on en croit les lettres de cadrage budgétaire qui programment une réduction de 2 % des effectifs. Les Bas-Rhin sera touché, comme tous les autres départements.

Par ailleurs, années après années, le nombre de vacances d'emplois dans le département s'accroît. Avant cette CAPL, 91 vacances d'emplois sont ouvertes pour la seule catégorie B, contre 87 en 2015. Les élus FO-DGFIP 67 déplorent cette situation insoutenable.

Au niveau national, la DGFIP gère la pénurie en régulant les déficits d'emplois sur les directions, privant parfois les agents d'une mutation nationale.

D'autre part, cette politique d'emploi, déjà dénoncée par notre Syndicat, conduit la DGFIP à prioriser certaines missions et à organiser l'abandon d'autres.

Aujourd'hui, la multiplication des postes vacants, gelés, le volume d'agents à la disposition (ALD), constituent des situations préjudiciables pour les collègues, notamment du Bas-Rhin.

Malgré l'importance des vacances d'emploi, l'administration n'a toujours pas fait appel à la liste complémentaire des concours de catégorie B. Cela devient plus qu'urgent !

Le Directeur Général a annoncé hier l'appel d'environ 400 lauréats sur listes complémentaires du concours de catégorie C, sans préciser la répartition entre liste interne et liste externe.

FO DGFIP exige l'appel de l'ensemble des listes complémentaires B et C afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents !

Au-delà, FO-DGFIP exige le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant un service public de qualité et de meilleures conditions de travail pour les collègues.

La modification des règles de gestion l'année dernière, notamment pour les agents de catégorie B et C sortis de l'ENFIP, n'est certainement pas une solution.

Et la volonté du Directeur général dans ses « Lignes directrices », qui envisage des règles de gestion différenciées entre les nouveaux entrants et les agents déjà en place, ne fait que préparer toutes les conditions de la division des personnels et à terme leur impossibilité à travailler en équipe.

FO-DGFIP dénonce enfin un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui doivent profiter à tous les agents :

- une affectation la plus fine possible : département – commune – structure
- le rétablissement du droit au retour pour les promus de C en B
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur

FO DGFIP 67, des élus issus des deux filières en CAPL et en CTL !

FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !

